

19/11/2020



Afin de contribuer à l'émergence d'œuvres entre différentes disciplines, l'ADAGP et FreeLens s'associent pour créer la Bourse Transverse et invitent un photographe professionnel à concevoir une œuvre en binôme avec un artiste d'une autre discipline artistique. Date limite d'envoi des dossiers : 15 février 2021.

### **Quelle est la dotation de la Bourse ?**

La bourse est dotée de 7 000 euros pour le duo lauréat.

Une dotation complémentaire de 5 000 euros sera attribuée à l'éditeur qui assurera la publication.

### **Qui peut déposer une demande ?**

Le photographe et l'artiste doivent avoir l'un et l'autre un parcours professionnel : expositions, éditions livres, etc.

Le projet doit être présenté par le binôme : artiste (ou éventuellement collectif d'artistes) et photographe (ou éventuellement collectif de photographes).

Artistes de la scène française (vivant ou travaillant en France)

### **A qui sera versée cette bourse ?**

La dotation de 7 000 euros sera versée aux 2 artistes.

La dotation de 5 000 euros sera versée directement à l'éditeur sur présentation de la maquette du livre.

## **Quelles sont les modalités de candidature ?**

Le binôme candidat doit envoyer le dossier de candidature complet, enregistré dans un seul document en format PDF, en langue française uniquement par voie électronique sur ce lien.

Il doit comprendre les éléments suivants :

### Dossier Administratif

Le formulaire complété en ligne (voir lien ci-dessus)

Une courte biographie et un CV pour chacun des candidats du binôme

### Dossier artistique

Une note d'intention commune comprenant une proposition de projet (maximum 3 pages)

Un book de 10 pages maximum pour chaque artiste du binôme représentatif de son travail et du projet

### Dossier technique

Un calendrier de réalisation du projet

Un budget prévisionnel

## **Calendrier de l'appel à candidatures**

- Lancement de l'appel à candidatures : 19 novembre 2020
- Date limite d'envoi des dossiers : 15 février 2021 à 00h00
- Annonce des binômes finalistes : 15 mars 2021
- Envoi des éléments complémentaires : 15 juillet 2021
- Réunion du jury : novembre 2021
- Annonce des artistes bénéficiaires de la bourse : novembre 2021

**[>>> Lire le règlement](#)** <sup>[1]</sup>

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter [boursetransverse@gmail.com](mailto:boursetransverse@gmail.com) [2]

Suivez-vous sur les réseaux sociaux !



[3]



[4]



[5]



[6]

[Retour à la liste des articles](#) [7]

---

### Links

[1] [https://test.adagp.fr/sites/default/files/reglement\\_-\\_bourse\\_transverse\\_def\\_ac.pdf](https://test.adagp.fr/sites/default/files/reglement_-_bourse_transverse_def_ac.pdf)

[2] <mailto:boursetransverse@gmail.com>

[3] <https://www.facebook.com/adagp.fr/>

[4] [https://www.instagram.com/adagp\\_/?hl=fr](https://www.instagram.com/adagp_/?hl=fr)

[5] [https://twitter.com/Adagp\\_](https://twitter.com/Adagp_)

[6] [https://www.youtube.com/channel/UCq-VZmcT3R4vykfmi0c-DgQ?view\\_as=subscriber](https://www.youtube.com/channel/UCq-VZmcT3R4vykfmi0c-DgQ?view_as=subscriber)

[7] <https://test.adagp.fr/fr/actualites>